



FORMULAIRE DE DÉCLARATION

(Vous devez obligatoirement cocher chacune des cases ci-dessous.)

Je m'engage à avoir et conserver une assurance médicale tous risques et ce pour toute la durée de mon séjour au Canada. Je reconnais qu'en cas de maladie ou d'accident, il sera de mon entière responsabilité d'assumer tous les frais liés à tout acte médical dont je pourrais avoir besoin pendant mon séjour au Canada. J'ai conscience que si je n'ai pas d'assurance médicale pendant tout mon séjour au Canada, je serai automatiquement exclu(e) de l'initiative EIC. Le cas échéant, ni le Gouvernement du Canada, ni le gouvernement de la province ou du territoire où je séjournerai ne sera tenu responsable de l'acquiescement de mes dépenses et frais médicaux.

Je reconnais savoir que les personnes à ma charge (ex. conjoint(e), enfant(s)) NE POURRONT PAS m'accompagner au Canada dans le cadre de cette initiative. Pour entrer au Canada, les personnes à ma charge devront soumettre une demande séparée de la mienne; par exemple, en tant que participant de l'initiative EIC, visiteur, étudiant ou encore comme travailleur. (Si vous n'avez pas de personnes à charge, merci d'inscrire « S/O » sur la case.)

Je suis conscient(e) que si je suis accepté(e) à l'initiative EIC et qu'une lettre d'introduction m'est émise, sans néanmoins participer à l'initiative pendant la période de validité de cette lettre, ma participation sera malgré tout considérée comme effective, excluant ainsi toute possibilité de présenter ultérieurement une nouvelle demande à l'initiative EIC pour la même catégorie, sauf si de multiples participations à une même catégorie sont autorisées selon les termes de l'Accord ou du Protocole d'entente entre le Canada et mon pays.

J'entrerai au Canada avec un billet aller-retour ou suffisamment d'argent pour me procurer un billet de retour au début de mon séjour au Canada.

J'ai l'intention de quitter le Canada avant la date d'expiration de mon passeport ou de mon permis de travail, selon la première échéance.

J'ai lu et compris les informations pertinentes publiées sur le site Web de l'initiative *Expérience internationale Canada*, www.amb-canada.fr/eic, et déclare bien connaître les implications de ma candidature.

Je déclare solennellement avoir rempli le formulaire de l'initiative EIC et le formulaire de déclaration avec la plus grande précision et honnêteté, et qu'aucune information fautive, quelle qu'en soit la nature, n'a été fournie. Je reconnais savoir qu'à défaut, mon dossier de candidature sera rejeté et que les frais de participation à l'initiative EIC ne seront pas remboursés.

Signature : _____

Date : _____
(JJ / MM / AAAA)



Gouvernement du Canada
Ambassade du Canada
Unité mobilité des jeunes

Government of Canada
Embassy of Canada
Youth Mobility Unit



Trousse de demande de participation France – Vacances-Travail 2011

Cette catégorie est destinée aux jeunes Français souhaitant effectuer un séjour de découverte touristique et culturelle, tout en étant autorisés à travailler pour compléter leurs ressources financières (12 mois).

Cette trousse de demande de participation contient 3 sections :

SECTION 1 : INSTRUCTIONS

Conditions de participation
Documents à réunir
Frais de participation
Envoi de votre demande

SECTION 2 : TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Processus d'analyse
Délai de traitement

SECTION 3 : ENTRÉE AU CANADA

Assurances
Formalités au point d'entrée (à la douane)
Informations complémentaires

ANNEXES :

Formulaire EIC de 3 pages
Formulaire de déclaration
Liste de contrôle
Attestation de fonds – Candidat
Attestation de fonds – Tierce personne

SECTION 1: INSTRUCTIONS

Conditions de participation

- être âgé de 18 à 35 ans inclusivement à la date de réception de la demande
- être de nationalité française et résider habituellement en France (France métropolitaine, les DOM et Saint-Pierre-et-Miquelon seulement)
- être titulaire d'un passeport français valide (sa validité doit dépasser d'au moins un jour le séjour prévu au Canada)
- ne pas avoir déjà participé à cette catégorie
- disposer de ressources financières suffisantes pour subvenir à vos besoins au Canada pour les trois premiers mois de votre séjour (700€ / 1 000\$CAD par mois)
- avoir une assurance maladie/hospitalisation/rapatriement valide pour la durée du séjour. La preuve de cette assurance devra être présentée à un agent à l'arrivée au Canada.

Il est fortement déconseillé de prendre des dispositions définitives avant d'avoir reçu la décision de l'Ambassade (ex. souscription d'assurance, achat de billet d'avion, etc.).

Documents à réunir



**Lisez attentivement les instructions ci-dessous.
Dossier incomplet = Dossier refusé**



1. Attestation de téléchargement

Télécharger, imprimer et joindre en tant que page de couverture à votre demande. Vous obtiendrez cette attestation en cliquant sur le lien disponible dans le courriel qui vous donne accès à votre trousse personnalisée de demande de participation.

2. 2 exemplaires du formulaire EIC de 3 pages

Enregistrer sur votre ordinateur, remplir à l'écran, imprimer 2 exemplaires, signer et dater chaque exemplaire.

Le formulaire EIC de 3 pages est le seul document à fournir en double exemplaire. Chacun des exemplaires doit comporter votre signature originale. La signature sur chacun des exemplaires de votre formulaire EIC devra correspondre à celle figurant dans votre passeport. Aucune autre personne ne peut signer à votre place.

3. Formulaire de déclaration

Lire attentivement, signer et dater.

La signature sur votre formulaire de déclaration devra correspondre à celle figurant dans votre passeport. Aucune autre personne ne peut signer à votre place.

4. 2 photos d'identité

Agrafer les 2 photos sur le 1er exemplaire du formulaire EIC à l'endroit prévu à cet effet.

Les photos doivent être conformes aux exigences de Citoyenneté et Immigration Canada : www.cic.gc.ca/francais/pdf/photospecs-f.pdf

5. Photocopie lisible des pages d'identification de votre passeport

Cette photocopie doit montrer clairement vos nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance, dates d'émission et d'expiration du passeport, ainsi que votre signature. A la réception de votre demande, la validité de votre passeport doit être d'au moins 12 mois plus le délai total de traitement affiché sur notre site. **Si vous avez besoin de renouveler votre passeport afin de répondre à cette exigence, vous devez faire cette démarche avant de soumettre votre demande.** Ne pas envoyer le passeport original.

Veuillez noter que le permis de travail émis au point d'entrée ne pourra dépasser la durée de validité de votre passeport. Par conséquent, si vous souhaitez obtenir un permis de travail pour la

durée maximale de 12 mois, lors de votre entrée au Canada vous devez vous assurer que votre passeport sera valide pour cette période plus un jour.

6. Attestation de fonds

Vous devez prouver que vous avez les ressources financières suffisantes pour subvenir à vos besoins au Canada pour les trois premiers mois de votre séjour (700€ / 1 000\$CAD par mois).

a) **Si vous disposez des fonds**, vous devez fournir :

1. l'«**Attestation de fonds – Candidat**» incluse dans la trousse, ou une attestation de votre banque signée, datée et tamponnée, reprenant les informations contenues dans cette attestation.

Ou

b) **Si une tierce personne vous prend en charge**, (ex. un parent, un tuteur légal, etc.), vous devez fournir :

1. l'«**Attestation de fonds – Tierce personne**» incluse dans la trousse, ou une attestation de sa banque signée, datée et tamponnée, reprenant les informations contenues dans cette attestation ;
2. **une lettre d'engagement**, signée par cette personne, stipulant qu'elle s'engage à vous prendre en charge financièrement pour les trois premiers mois de votre séjour au Canada ; et
3. **une photocopie d'une pièce d'identité portant sa signature**, telle que sa carte nationale d'identité valide ou des pages d'identification de son passeport valide.

L'attestation de fonds et la lettre d'engagement doivent dater de moins de 3 mois. Des photocopies lisibles sont acceptées. Veuillez en conserver une copie afin d'être en mesure de la présenter à votre arrivée au Canada.

7. Curriculum vitae (CV) complet et à jour

Veuillez préciser les dates de toutes vos expériences professionnelles et de vos formations (mois et année) ainsi que leur localisation (ville, pays).

8. Lettre de motivation

9. Liste de contrôle

Vérifier que tous les documents obligatoires sont réunis dans l'ordre figurant sur cette liste et la joindre à votre demande.

À noter

- Les photocopies doivent être lisibles. Elles n'ont pas besoin d'être certifiées ou légalisées.
- Nous gardons tous les documents soumis. Veuillez conserver une copie de votre dossier pour vos archives.
- L'Ambassade du Canada se réserve le droit de réclamer des justificatifs complémentaires et/ou de faire des vérifications additionnelles (ex. demander des documents originaux, contacter vos employeurs, etc.).
- La décision de l'Ambassade du Canada sera prise en fonction des éléments figurant dans la demande. Il est de votre responsabilité de nous fournir des documents complets et à jour ainsi que des renseignements précis et exacts.
- Pour des explications supplémentaires, veuillez consulter la Foire aux questions (FAQ) de notre site web : www.amb-canada.fr/eic/FAQ

Frais de participation

Un important changement a été apporté au paiement des frais de participation. Cette année, ce paiement ne concernera que les candidats ayant soumis une demande répondant à toutes les conditions de participation de l'initiative EIC. Par conséquent, il sera demandé uniquement après l'étude du dossier par l'Unité Mobilité des Jeunes (UMJ).

Si votre demande répond aux conditions de participation de l'initiative EIC, vous recevrez un courriel d'acceptation conditionnelle vous demandant d'acquitter les frais de participation par virement bancaire. Le montant des frais ainsi que les coordonnées bancaires du compte dans lequel il faudra effectuer le paiement vous seront communiqués à ce moment. Seul le montant en Euro indiqué dans ce message sera accepté car il correspondra au taux de change du dollar canadien en vigueur le jour de l'acceptation conditionnelle de votre demande. Vous ne devez pas effectuer de paiement avant de recevoir un message d'acceptation conditionnelle de la part de l'Unité Mobilité des Jeunes. Si vous effectuez ce paiement avant de recevoir le message d'acceptation conditionnelle, votre demande sera refusée pour motif de paiement non conforme.

Vous trouverez de plus amples renseignements concernant les modalités de paiement dans le message d'acceptation conditionnelle.

Soumettre votre demande

Envoyer votre dossier complet à l'adresse suivante :

Expérience Internationale Canada (FR-PVT 2011)
Ambassade du Canada en France
35, avenue Montaigne
75008 Paris
France

Les demandes sont acceptées par **courrier uniquement**. Tous les dossiers envoyés par courriel, pas télécopieur ou déposés en personne sont refusés et retournés sans être étudiés.

SECTION 2 : TRAITEMENT DE VOTRE DEMANDE

Processus d'analyse

Vous serez informé par courriel de l'avancement de votre dossier en temps réel, de sa réception à l'Unité Mobilité des Jeunes (UMJ) jusqu'à la fin du processus de traitement. Votre demande de participation sera étudiée en deux temps : d'abord par l'**Unité Mobilité des Jeunes** et ensuite par le **Service Visas et Immigration (SVI)**. A la fin de ce processus, si votre demande est acceptée, vous recevrez une lettre d'introduction vous autorisant à effectuer votre séjour au Canada.

1. Unité Mobilité des Jeunes (UMJ)

- Dès la réception de votre demande par courrier à l'Unité Mobilité des Jeunes (UMJ), vous recevrez un courriel accusant réception de votre dossier.

L'UMJ étudiera votre demande de participation conformément aux instructions fournies précédemment et aux dispositions de l'Accord Canada-France relatif aux échanges de jeunes.

Si votre demande est acceptée par l'UMJ :

- Vous recevrez un courriel d'acceptation conditionnelle de notre part vous demandant d'acquitter les frais de participation par virement bancaire. Merci de noter que ce courriel est généré et envoyé automatiquement par le serveur de l'Ambassade. Si vous utilisez un filtre « anti-pourriel » (anti-spam), assurez-vous d'avoir paramétré l'adresse électronique suivante comme « adresse fiable » : eic-iec.e-tracking-noreply@international.gc.ca.

Le montant des frais à payer ainsi que les coordonnées bancaires du compte dans lequel il faudra effectuer le paiement vous seront communiqués dans ce courriel. Vous aurez sept (7) jours pour effectuer le virement et télécharger votre preuve de paiement par le biais de notre formulaire en ligne sécurisé sinon votre demande sera refusée automatiquement pour motif de non paiement. De plus amples renseignements concernant les modalités du paiement figureront dans le courriel d'acceptation conditionnelle.

- ☒ Après la réception de votre preuve de paiement, la première étape d'analyse de votre demande sera terminée et vous recevrez un courriel pour vous en informer. Votre demande sera alors transmise au Service Visas et Immigration pour la seconde étape de l'analyse.

Si votre demande est refusée par l'UMJ:

- ☒ Vous recevrez un courriel vous informant de ce refus.
Si vous souhaitez soumettre une nouvelle demande de participation, vous devrez télécharger une nouvelle trousse car celle refusée ne sera plus valide.
Rappel : Toute demande incomplète ou non conforme sera refusée.

2. Service Visas et Immigration (SVI)

Le Service Visas et Immigration (SVI) étudiera votre demande selon la loi et les règlements de l'immigration canadienne.

Si une visite médicale est requise (ex. travail relié aux soins des enfants, à l'enseignement au primaire ou au secondaire, ou au domaine de la santé), le Service Visas et Immigration de l'Ambassade du Canada en France vous enverra le formulaire personnalisé et les instructions pour faire cette visite, suite à l'analyse de votre dossier. Les résultats de la visite médicale seront requis afin de compléter votre dossier. Vous devrez prévoir un minimum de deux semaines supplémentaires, en plus du délai de traitement qui s'appliquera à votre dossier.

Pour plus de détails : www.cic.gc.ca/francais/information/medicaux/examen-medical-temp.asp

Si votre demande est acceptée par le SVI :

- ☒ Vous recevrez une lettre d'introduction par courriel à l'adresse électronique indiquée sur votre formulaire EIC (Aucune copie papier ne vous sera envoyée).
Si vous utilisez un filtre « anti-pourriel » (anti-spam), assurez-vous d'avoir paramétré l'adresse électronique suivante comme « adresse fiable » : paris-permis@international.gc.ca. Veuillez aussi vérifier le dossier « pourriel » (courrier indésirable / spam) de votre logiciel de messagerie électronique ou de votre messagerie Web.

Si votre demande est refusée par le SVI :

- ☒ Vous recevrez un courrier par voie postale expliquant le(s) motif(s) du refus et un processus de remboursement des frais de participation sera enclenché automatiquement au sein de l'UMJ.
- ☒ Vous recevrez un courriel vous informant que l'UMJ a débuté ce processus de remboursement.
- ☒ Vous recevrez un dernier courriel lorsque ce processus sera terminé.

Délai de traitement

Le délai de traitement qui s'applique à votre dossier est celui indiqué dans le courriel accusant réception de votre demande à l'Unité Mobilité des Jeunes. Plus d'informations concernant ce délai sont disponibles sur cette page : www.amb-canada.fr/eic/delais.

En raison du nombre élevé de demandes reçues, nous ne répondrons à aucune question concernant votre dossier pendant ce délai.

Cependant, si vous n'avez pas reçu de courriel ou de courrier vous informant de la décision de l'Ambassade et que le délai total de traitement indiqué dans le courriel accusant réception de votre demande est dépassé, vous pouvez remplir le formulaire sur la page suivante pour nous en avertir : www.amb-canada.fr/eic/delais. Ce formulaire est à utiliser UNIQUEMENT dans ce cas de figure.

SECTION 3: ENTREE AU CANADA

Assurances

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, dans le cadre de son initiative *Expérience Internationale Canada* (EIC), exige que chaque participant ait, à son arrivée au Canada, une assurance couvrant les soins de santé et le rapatriement et ce, pour la durée totale de son permis.

Au Canada, le régime de protection sociale varie selon la province ou le territoire. Pour connaître vos droits : www.amb-canada.fr/eic/infospratiques.

Le contrat que vous souscrirez devra vous couvrir pour :

- la maladie, l'hospitalisation et le rapatriement ;
- le territoire canadien (Amérique du Nord, Canada/USA ou monde entier) ; et
- la durée totale de votre permis au Canada.

Il est déconseillé de souscrire une assurance avant d'avoir reçu votre lettre d'introduction.

Vous devez présenter votre preuve d'assurance maladie/hospitalisation/rapatriement à un agent au moment de votre arrivée au Canada.

Veuillez noter que l'Ambassade du Canada ne dispose pas d'informations sur les assurances.

Formalités au point d'entrée (à la douane)

Votre permis de travail vous sera remis au point d'entrée au Canada sur présentation des documents suivants :

- lettre d'introduction,
- passeport,
- preuve d'assurance, et
- attestation de fonds ou relevé de compte récent (moins de 3 mois).

Votre lettre d'introduction sera valide 12 mois à partir de sa date d'émission. Elle vous indiquera la date limite à laquelle vous pouvez vous présenter à un point d'entrée au Canada pour obtenir votre permis de travail. (À noter : si vous recevez votre lettre d'introduction avant le 1^{er} janvier 2011, celle-ci sera valide du 1 janvier au 31 décembre 2011. Vous devrez donc présenter cette lettre à un point d'entrée au Canada entre ces dates.)

Votre permis de travail sera valide 12 mois dès son obtention au point d'entrée. Ce permis est dit « ouvert », ce qui signifie qu'une fois au Canada, vous serez autorisé à changer de poste ou d'employeur librement à l'intérieur de ces 12 mois.

Nous vous rappelons que le permis de travail émis au point d'entrée ne pourra dépasser la durée de validité de votre passeport. Par conséquent, si vous souhaitez obtenir un permis de travail pour la durée maximale de 12 mois, lors de votre entrée au Canada vous devez vous assurer que votre passeport sera valide pour cette période plus un jour.

Avant de quitter le point d'entrée, vérifiez les informations sur votre permis de travail (ex. la date d'expiration du permis, etc.).

Vous pouvez entrer et sortir du Canada à votre gré pendant la validité de votre permis de travail.

Si vous prévoyez vous rendre dans un pays tiers, assurez-vous de remplir les conditions d'entrée du pays dans lequel vous souhaitez vous rendre.

Informations complémentaires

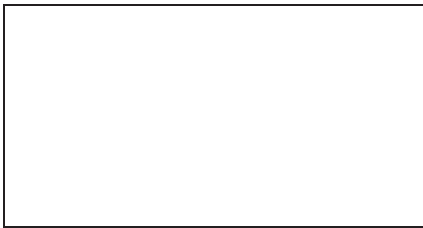
Sur notre site web (www.amb-canada.fr/eic), recherchez les icônes ci-dessous pour accéder à des explications supplémentaires ou pour obtenir davantage de renseignements vous permettant de mieux préparer votre séjour.



Foire aux questions (FAQ)



Informations pratiques



Coordonnées de la banque

Expérience Internationale Canada (EIC)
France

Vacances-Travail 2011

ATTESTATION DE FONDS CANDIDAT

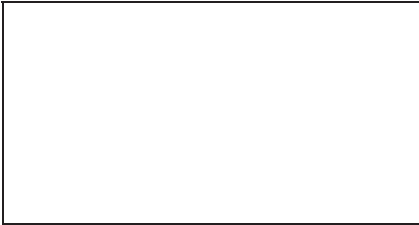
Nous, soussigné(e)s, _____, certifions à
ce jour que vous _____ (nom du candidat)
possédez un ou des comptes dans notre établissement et que ceux-ci présentent une
somme égale ou supérieure à 2 100€ ou 3 000\$CAD.

Fait à _____, le _____
(lieu) (date)

(signature)

Tampon de la banque

A défaut de l'original, une photocopie lisible pourrait être acceptée.



Coordonnées de la banque

Expérience Internationale Canada (EIC)
France

Vacances-Travail 2011

**ATTESTATION DE FONDS
TIERCE PERSONNE**

Nous, soussigné(e)s, _____, certifions à ce jour que vous, _____, (nom de la tierce personne), possédez un ou des comptes dans notre établissement et que vous avez la capacité financière d'assumer les frais de subsistance de 700€ ou 1 000\$CAD par mois pour les trois premiers mois du séjour au Canada de _____ (nom du candidat).

Ou

Nous, soussigné(e)s, _____, certifions à ce jour que vous, _____ (nom de la tierce personne), possédez un ou des comptes dans notre établissement et que vous nous avez ordonné de virer sur le compte de _____ (nom du candidat) 700€ ou 1 000\$CAD par mois pendant les trois premiers mois de son séjour au Canada.

Fait à _____, le _____
(lieu) (date)

(signature)

Tampon de la banque

A défaut de l'original, une photocopie lisible pourrait être acceptée.



LISTE DE CONTROLE

Expérience Internationale Canada (EIC) France

Vacances-Travail 2011

Liste des documents obligatoires, dans l'ordre suivant :

- Attestation de téléchargement**
- Liste de contrôle**
- Premier exemplaire du formulaire EIC de 3 pages dûment rempli, signé et daté avec :**
 - 2 photos d'identité**
 - Photocopie des pages d'identification de votre passeport**
 - « Attestation de fonds – Candidat » (ou un document équivalent de votre banque)**
Ou si une tierce personne vous prend en charge, inclure :
 - **« Attestation de fonds – Tierce personne » (ou un document équivalent de votre banque)**
 - **Lettre d'engagement**
 - **Photocopie d'une pièce d'identité portant sa signature**
 - Curriculum vitae (CV) complet et à jour**
- Deuxième exemplaire du formulaire EIC de 3 pages dûment rempli, signé et daté avec :**
 - Formulaire de déclaration dûment rempli, signé et daté**
 - Lettre de motivation**